



AMBASSADE DE FRANCE AU TOGO SERVICE ECONOMIQUE TOGO-BENIN

Rédigée par Pierre-Henry LENFANT & Florent DANION
Ref note SE Actualité économique Togo mars 2017

Mars 2017

Tel +228 22 23 46 80 (PHL) - 22 23 46 73 (FD)

NOTE

Objet : Actualité économique du Togo - mars 2017

Mission du Millenium Challenge Corporation

Une mission du Millenium Challenge Corporation (MCC) était en visite à Lomé, dans le cadre de l'accès du Togo au programme Seuil. Ont été abordées la problématique foncière dans l'agriculture, ainsi que les questions de développement des TIC qui souffrent d'un manque de concurrence, de l'absence de réglementations efficaces et d'un accès limité aux différents services. Le gouvernement se serait engagé « à ouvrir le secteur aux opérateurs privés, à renforcer la régulation et à élargir l'accès à un service universel ». Une feuille de route devant être préparée pour répondre aux interrogations du MCC.

Recul des échanges bilatéraux en 2016

En 2016, l'excédent commercial en faveur de la France s'est réduit à 285,9 M EUR, soit une baisse de 49% par rapport à 2015. Cette baisse est la conséquence de la forte diminution des exportations (-48 % à 295,9 M EUR) et de l'augmentation des importations (+12 % à 10,5 M EUR) françaises. Hors produits pétroliers, qui connaissent une variation erratique du fait d'opérations de courtage international et de transferts en « Ship to ship » dans les eaux togolaises, l'excédent baisse seulement de 12%. La diminution des exportations françaises hors produits pétroliers (-10,9 %) semble être corrélée à la baisse des importations en volume du Port de Lomé.

La BCEAO veut renforcer la liquidité du marché bancaire de la zone UEMOA

Lors de sa réunion du 1er mars dernier, le Comité de politique monétaire de la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a décidé de baisser de 200 points de base le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'UEMOA. Celui-ci est passé de 5% (taux en vigueur depuis 2012) à 3%. Cette mesure, qui vise à renforcer la liquidité sur le marché régional, rentrera en vigueur le 16 mars. Le Comité a par ailleurs maintenu à 2,5% le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité. Le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal est lui aussi resté à 4,5%, soit au niveau en vigueur depuis le 16 décembre 2016.